Association Mosaïque

L'ASSOCIATION MOSAIQUE
ORGANISE UN

CONCOURS
CRÉATION DE LOGO

TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER !

ARTISTES ACCOMPLIS
OU ARTISTES EN HERBE,

VOUS AVEZ DES IDEES ?
ALORS, FAITES-VOUS PLAISIR !

À VOS CRAYONS, FEUTRES, PINCEAUX,
CISEAUX, COLLAGES, PALETTE NUMÉRIQUE OU AUTRES...



LOGO À TRANSMETTRE À L'ASSOCIATION MOSAIQUE

JUSQU'AU 30 JUIN 2022

PENSEZ A LIRE LE REGLEMENT AU VERSO

RÈGLEMENT DU CONCOURS :
LOGO POUR L'ASSOCIATION MOSAÏQUE



ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

A L'OCCASION DE SES 30 ANS, L'ASSOCIATION MOSAÏQUE A DÉCIDÉ D'ORGANISER UN CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO. CE LOGO DEVRA SYMBOLISER L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION, SES VALEURS ET SERA UTILISÉ, TEL QUEL OU RETRAVAILLÉ, SUR L'ENSEMBLE DES OUTILS DE COMMUNICATION (SIGNALÉTIQUE, EN-TÊTE COURRIER, DOCUMENTS OFFICIELS, SITE INTERNET...)

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU CONCOURS

TOUTE PERSONNE, ADHÉRENTE OU NON, PEUT PARTICIPER À CE CONCOURS, QUEL QUE SOIT SON ÂGE, À L'EXCLUSION DES MEMBRES DU JURY. UNE PERSONNE PEUT PROPOSER PLUSIEURS LOGOS.

ARTICLE 3 : JURY

APRÈS UNE PRÉ-SÉLECTION PAR UN VOTE DES ADHÉRENTS, LE JURY, CONSTITUÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU GROUPE DE TRAVAIL AYANT ORGANISÉ LE CONCOURS, DÉSIGNERA LE GAGNANT.

ARTICLE 4 : PRIX

LE GAGNANT BÉNÉFICIERA D'UN CHÈQUE CADEAU DE 50 €.

LES MEMBRES DU JURY SE RÉSERVENT LA POSSIBILITÉ DE DÉCERNER DES PRIX SPÉCIAUX.

ARTICLE 5 : DATES DU CONCOURS

LES LOGOS SONT À ENVOYER JUSQU'AU MERCREDI 30 JUIN 2022 À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : ASSO.MOSAIQUE.TOUL@GMAIL.COM OU À DÉPOSER DIRECTEMENT À L'ASSOCIATION. **LES RÉSULTATS SERONT DIFFUSÉS LE 15 JUILLET 2022.**

ARTICLE 6 : CAHIER DES CHARGES - ASPECT CRÉATIF ET TECHNIQUE DU LOGO

- ASPECT CRÉATIF DU LOGO : QUELLE QUE SOIT LA TECHNIQUE DE RÉALISATION (DESSIN, PEINTURE, COLLAGE, INFOGRAPHIE..) ET SA FORME (CARRÉ, ROND, RECTANGLE, INDÉFINI..) LE LOGO DEVRA IMPÉRATIVEMENT FAIRE APPARAÎTRE LE NOM « ASSOCIATION MOSAÏQUE ». LE LOGO POURRA ÊTRE PROPOSÉ EN COULEUR OU EN NOIR ET BLANC. LE LOGO PROPOSÉ DEVRA SYMBOLISER DES VALEURS D'ENTRAIDE, DE DIVERSITÉ ET DE PARTAGE.

- ASPECT TECHNIQUE : CHAQUE PERSONNE REMETTRA SA PROPOSITION DE LOGO AU FORMAT A4 (SI BESOIN, FEUILLE DISPONIBLE À L'ASSOCIATION), EN PRÉCISANT AU DOS SON NOM, SON PRÉNOM, SON ÂGE, SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU SON ADRESSE MAIL. SI UNE PERSONNE REMET PLUSIEURS PROPOSITIONS, CHAQUE LOGO DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ SUR UNE FEUILLE A4.

ARTICLE 7 : DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LE GAGNANT S'ENGAGE À CÉDER TOTALEMENT ET À TITRE GRACIEUX SON DROIT D'AUTEUR À L'ASSOCIATION À SAVOIR : LES DROITS DE REPRODUCTION, DE REPRÉSENTATION, D'ADAPTATION, DE MODIFICATION, D'UTILISATION SUR TOUS SUPPORTS TELS QUE BROCHURES PAPIER, VÉHICULE, INTERNET, ET WEB MOBILE.

LE LOGO RETENU PAR LE JURY DEVIENDRA LA PROPRIÉTÉ PLEINE, ENTIÈRE ET EXCLUSIVE DE L'ASSOCIATION MOSAÏQUE QUI SE RÉSERVE LE DROIT DE L'UTILISER, DE LE MODIFIER, ET DE LE REPRODUIRE SUR TOUT MÉDIA EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SANS LIMITATION DE DURÉE ET SANS QUE CETTE UTILISATION PUISSE CONFÉRER AU GAGNANT UN DROIT À RÉMUNÉRATION OU UN AVANTAGE QUELCONQUE AUTRE QUE LA REMISE DU PRIX GAGNÉ.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS

LES RENSEIGNEMENTS SUR CE CONCOURS PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION MOSAÏQUE.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SANS POSSIBILITÉ DE RÉCLAMATION. TOUT CANDIDAT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES DISPOSITIONS.



ASSOCIATION MOSAIQUE

ESPACE ANDRE MALRAUX - PLACE HENRY MILLER - 54200 TOUL

03.83.43.42.29 - ASSO.MOSAIQUE.TOUL@GMAIL.COM

HTTP://ASSOCIATION.MOSAIQUE.TOUL.OVER-BLOG.COM/